

LOUVECIENNES

LOCATION DE SALLES POUR LES PARTICULIERS

OPTION DE RESERVATION :

Une option de réservation doit être faite (par courrier ou par mail) auprès du service culturel 3 mois avant la date souhaitée.

Cette option est conservée pendant 15 jours, passé ce délai l'option sera caduque et abandonnée si la réservation n'est pas confirmée.

Une visite de la salle peut être faite :

Maison de l'Etang : prendre rendez-vous avec Christelle Dutertre, gardienne.

Pour les autres salles : se renseigner auprès du service culture.

RESERVATION :

Le demandeur doit :

- Confirmer par téléphone auprès du service culturel sa réservation
- Adresser un courrier à Monsieur le Maire (précisant : date, heure, motif, nombre de personnes)
- La réservation n'est définitive qu'à réception du chèque de location et des documents demandés par la convention d'occupation.

ETAT DES LIEUX

Un état des lieux obligatoire d'entrée et de sortie sera effectué pour le théâtre des arches par la société de sécurité et un représentant de l'utilisateur, pour les autres salles, par le gardien.

NETTOYAGE

Le montant de la location comprend la participation aux charges de fonctionnement (eau, chauffage, éclairage, nettoyage des locaux). Il est tout de même demandé au locataire de balayer le sol, de vider les poubelles et de rendre le local propre.

MATERIEL

Les tables et chaises seront mises à disposition du locataire, aucune vaisselle n'est mise à disposition